AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 10-4-72 298388

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "BRETAGNE" TÉL. RENNES (99) 36-01-74

(COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN)

Sous-Régisseur de Recettes de la D.D.A. — Protection des Végétaux, Route de Fougères, RENNES

C. C. P. RENNES 9404-94

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

SUPPLEMENT N° 3 AU BULLETIN N° 138 — 6 AVRIL 1972

POMMIER - POIRIER

- TAVELURE : Les conditions climatiques demeurant favorables à la végétation et à la maturation des périthèces, les risques de contamination deviennent plus importants. Il convient donc de renouveler la protection des arbres en tenant compte de l'accroissement foliaire et des pluies tombées depuis la dernière application.

- HOPLOCAMPE : Cet insecte, dont la larve à odeur de punaise provoque la chute des fruits lorsqu'ils ont la grosseur d'une noisette, a occasionné des dommages dans quelques vergers en 1971.

Dans ces plantations, il y a lieu d'effectuer un traitement au stade G (début de la chute des pétales) en utilisant de préférence l'un des produits suivants :

Lindane 20 g/hl ou Phosalone 60 g/hl

- CHENILLES DEFOLIATRICES : Les premières attaques de ces ravageurs sont à craindre dès à présent. Aussi, dans les vergers où des dégâts se produisent habituellement, il est nécessaire d'observer attentivement quelques arbres afin de juger de l'opportunité d'une intervention.

En cas de besoin, employer de préférence l'un des produits suivants : Arséniate de plomb : 80 g d'arsenic/hl ; Lindane : 20 g/hl ; Phosalone 60 g/hl.

- ACARIENS (Araignées rouges) : Il est encore trop tôt pour traiter.

- OIDIUM DU POMMIER : Les rosettes de feuilles, puis les pousses atteintes par cette maladie seront, dans toute la mesure du possible, supprimées et brûlées. Cette opération devra être complétée par des traitements qui sont nécessaires pendant toute la période de développement foliaire. Le premier sera exécuté à l'occasion de la prochaine intervention contre la Tavelure.

POMME DE TERRE

TAPINS : Les produits autorisés pour lutter contre les larves de taupins sont indiqués au verso.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles
G. PAITIER et G. CHARPENTIER

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription Phytosanitaire "Bretagne"
J. DELOUSTAL

Dernière note : Supplément N° 2 au bulletin N° 138 du 23 mars 1972

P 390

Imprimerie de la Station de Rennes - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Ministère de l'Agriculture
Service de la Protection des Végétaux
Circonscription "Bretagne"

MARS 1972

PRODUITS AUTORISES POUR LUTTER CONTRE LES LARVES DE TAUPINS SUR CULTURES DE POMMES DE TERRE (1)

-:-

Matière active	Présentation	dose m.a/ha en plein	Spécialités commerciales		Observations
Lindane	Poudre, liquide ou granulés	1,5 kg	diverses		Doit être utilisé plusieurs mois avant la plantation.
Parathion	granulés	5 kg	Rhodiasol Kriss Ekatox	Rhône Poulenc La Littorale Sandoz	Dose un peu faible. La dose efficace semble être 7,5 kg/ha en infestation moyenne.
Parathion	Poudre ou liquide	10 kg	diverses		Ces formulations nécessitent des doses de matière active plus élevées
Trichloronate	granulés	5 kg	Phytosol	Bayer Phytochim	Assure une bonne protection
Fonofos	granulés	4 kg	Oclo Dyfonate	Pépro Procida	Assure une bonne protection
Diazinon	granulés	10 kg	Basudine	Ciba Geigy	Assure une bonne protection
Diazinon	Poudre et liquide	10 kg	Basudine	Ciba Geigy	

(1) Produits autorisés à la date de l'établissement de cet état (Mars 1972)

Note : Etant donné les prix de revient/ha très élevés de ces produits (sauf Lindane), la localisation paraît nécessaire. Toutefois, nous ne disposons d'aucune donnée sur cette technique, tous nos essais ayant été faits en plein.

A. CRESPY
Ingénieur d'Agronomie